

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D21\_2020

Séance du 27/02/2020 – Convocation du 17 février 2020

Compte rendu affiché le 6 mars 2020

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Guillemette DEBORDE par Hélène SORREL-DUNAND ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	24
Exprimés	24

#### **Objet : Dénomination nouvelle voie**

La Métropole de Lyon a procédé, en accord avec la commune, à des travaux relatifs à la prolongation de la rue Jacques, depuis le croisement avec la rue Rey Loras jusqu'à celui avec l'avenue Jean-Christophe. La nouvelle voie a été mise en service fin 2019.

Considérant que les adresses 1 et 2, rue Jacques sont déjà attribuées à des propriétés situées à l'Est de la rue Rey Loras, il est nécessaire d'attribuer un nom spécifique à la portion de voie nouvellement créée.

Sur proposition de la commission Urbanisme, grands projets et patrimoine communal qui s'est tenue le mardi 11 février 2020, le nom de "rue de l'Orphéon" est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Par ailleurs, la création de cette voie a conduit à partitionner l'esplanade située en bordure Est de l'avenue Jean-Christophe. Cette esplanade portait jusqu'alors le nom de place Charles de Gaulle sur sa portion située au Sud de l'Espace Jean Vilar et place Jean-Christophe sur le reste de l'espace.

Dans un souci de lisibilité, il est proposé que la nouvelle voie matérialise la délimitation entre les deux places. Dès lors, serait dénommée place Charles de Gaulles la portion de l'esplanade située au Sud de la nouvelle voie et place Jean-Christophe la portion située au nord.

La commission Urbanisme, grands projets et patrimoine communal du mardi 11 février 2020, a validé cette proposition. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter ces deux propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que "le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune",
- VU le décret n° 94-1112 du 19.12.1994 relatif la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

- CONSIDÉRANT la nécessité de dénommer l'ensemble des voies et espaces publics de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,
- **ADOpte le nom de rue de l'Orphéon pour la voie située dans le prolongement de la rue Jacques, délimitée à l'Est par la rue Rey Loras et à l'Ouest par l'avenue Jean-Christophe,**
- **DEMANDE à la Métropole de procéder au classement de cette voie dans le domaine public routier métropolitain,**
- **DIT que la place Jean-Christophe est délimitée à l'ouest par l'avenue Jean-Christophe, au nord par la parcelle AC 266, au sud par la rue de l'Orphéon et à l'Est par les limites du domaine privé (parcelle AC 85-87-280 et anciennement 251),**
- **DIT que la place Charles de Gaulle est délimitée à l'ouest par l'avenue Jean-Christophe, au nord par la rue de l'Orphéon, à l'Est par les parcelles AC anciennement 251, 242 et 93 ainsi que par la rue Rey Loras,**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision relative à l'application de la présente délibération.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 février 2020  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.**

**Acte rendu exécutoire après**

- Dépôt en Préfecture le 3 mars 2020
- Publication ou affichage le 03/03/2020

**Valérie GLATARD, Maire.**




